

Synthèse du séminaire national sur «le système national d'information état actuel et perspectives d'avenir» le 27 et 28 juin 1993, ENSAG

M. DAHMANE*

A l'heure où les sociétés et les Etats du monde entier se trouvent confrontés à des mutations majeures découlant de la révolution scientifique et technique, de nouveaux modes de perception et d'agir apparaissent et de nouvelles ressources sont valorisées. Dans ce sens, l'information et au cœur même de ces ressources de par sa valeur intrinsèque d'une part et de par sa valeur économique d'autre part.

Du point de vue intrinsèque, le rôle de l'information apparaît dans les processus d'aide à la gestion, la planification, la prise de décision, la résolution des problèmes et la recherche scientifique.

Quant à sa valeur économique, elle s'apprécie par le fait qu'elle a généré tout un secteur économique appelé «secteur quaternaire» ainsi qu'un tissu industriel composé des technologies électroniques, optiques...

De ce fait, l'information a acquis un statut de ressource justifiant l'intervention des pouvoirs publics dans la promotion et la régulation de sa production, son traitement, son stockage et sa diffusion. Cette intervention se réalise par le biais d'une (des) politique (s) nationale (s) mise (s) en œuvre par des organismes ayant la plupart du temps une (des) vocation (s) nationale (s) et se donnant comme objectif la création d'un système national d'information (SNIF).

C'est dans ce sens qu'intervient le séminaire national organisé le 28 et 29 juin 1993 par le CERIST à l'Ecole Nationale Supérieure d'Administration et de Gestion de Bouzaréah et auquel ont participé l'ensemble des partenaires nationaux producteurs

d'information primaire notamment des éditeurs tel quel'Office des Publications Universitaires (OPU), les Universités (avec la production de rapports de recherche, études...) ainsi que l'Office National des Statistiques (ONS).

Ont participé aussi à ce séminaire, des partenaires s'occupant de la capitalisation de cette information dont les Centres nationaux de documentation, les Centres d'archives, la Bibliothèque Nationale, les Bibliothèques Universitaires et les Bibliothèques d'Instituts.

Sur le plan de l'organisation thématique, le premier axe du séminaire met en perspective les différentes facettes pouvant fonder l'organisation future du système national d'information. La fécondité d'une telle démarche s'apprécie en égard aux profondes transformations des structures socio-économiques et politiques du pays. Elle peut d'ailleurs être investie dans le cadre d'une vision prospective de l'organisation de ce système.

Cependant, cette démarche ne peut faire l'économie d'un diagnostic de la situation du «système» national actuel encore moins de l'expérience internationale. Ce qui a constitué les deux axes thématiques complémentaires du séminaire. Ainsi pour ce qui est du diagnostic, on relève d'une part l'accumulation d'acquis incontestables que ce soit sur le plan de la formation du capital humain, infrastructure ou technique et d'autres part une disharmonie et des dysfonctionnements importants.

Quant à l'expérience internationale, elle montre que qu'elle que soit le système socio-économique et politique adopté, l'intervention de l'Etat pour la promotion

* Chef de laboratoire

et la régulation du système d'information est patente. Les raisons en sont :

- 1) L'importance de l'information dans les processus de décision de planification, de résolution des problèmes et de recherche scientifique.
- 2) Les exigences de l'utilisateur de l'information (décideur, planificateur, chercheur, cadre, technicien...) quant à la pertinence de l'information par rapport au besoin exprimé et l'accès en temps réel à cette information.
- 3) Les économies d'échelle permises par l'effet de dimension (l'effet réseau) généré par une organisation de type systématique.
- 4) Les considérations de souveraineté nationale qu'implique une autonomie informationnelle.
- 5) L'explosion de l'information et son corollaire l'impossible exhaustivité dans la collecte.
- 6) La nature horizontale des actions de développement du secteur informationnel (telle la formation des professionnels de l'information et la normalisation des programmes y afférents ou la normalisation des techniques et des matériels) ainsi que les effets d'entraînement et d'induction.

Comparé à l'expérience internationale, le système national algérien d'information semble être foncièrement déphasé.

Non par l'absence d'un capital en la matière, bien au contraire relativement à d'autres pays ayant le même niveau de développement. La raison en est l'absence d'une politique nationale d'information et des dispositifs d'accompagnement faisant qu'au lieu et place d'une logique systémique et introvertie de fonctionnement de ce système, des logiques extraverties et centrifuges le caractérisent.

Notons pour rappel que la question du système d'information n'est pas aussi récente en Algérie. Elle a été déjà posée dès 1975 par l'ex. Centre d'Information Scientifique et Technique et des Transferts Technologiques (CISTTT) puis par l'ex. Centre National de Documentation Economique et Social (CNDES) dépendant du Ministère du Plan. Ce qui a donné lieu à certaines actions telle l'organisation de journées d'études par l'ex. CISTT ou l'inventaire des structures documentaires par l'ex. CNDES.

Cependant aucun schéma directeur d'ensemble n'a guidé ces initiatives ni harmonisé l'intervention des différents opérateurs nationaux intéressés. Ce fait demeure jusqu'à nos jours où, malgré que ces actions d'envergure nationale voient le jour régulièrement, aucun dispositif de régulation d'ensemble n'existe. Cependant, si la période des années 70 et les conditions générales qui y prévalent rendent la question de la mise en place d'un tel système national d'information relativement précoce par rapport aux priorités de l'époque, les données actuelles ne permettent plus d'une telle situation. Les paramètres suivants le justifient amplement.

1) Données admises et vérifiées universellement :

- Pour qu'un système économique, social culturel et politique soit performant, il doit disposer d'un mécanisme qui fournit au moment voulu aux décideurs, aux planificateurs, aux chercheurs, aux administrateurs, aux cadres d'une manière générale et aux professionnels les données et informations pertinentes, actuelles et fiables dont ils ont besoin.

- l'action de développement ne peut être mise en œuvre sans l'utilisation de l'information-connaissances spécialisées et professionnelles et l'information-savoirs produits tant dans le pays qu'à l'étranger. C'est pour cette raison que le paramètre relatif à l'information est devenu une donnée structurelle dans la problématique du développement.

- l'explosion de l'information d'une part, et la complexité des besoins d'information des sociétés humaines actuelles, rendent caduque les schémas actuels de fonctionnement et d'organisation des structures d'information. De ce fait, leur intégration dans les réseaux s'impose comme donnée organisationnelle incontournable.

2) Données propres à l'Algérie :

2.1) Les besoins d'information du pays.

La prise en compte de quelques données agrégées relatives à ces besoins, montre leur ampleur sur un double plan quantitatif et qualitatif. Si on considère la variable du nombre de diplômés sortis de l'université algérienne jusqu'en 1991, elle s'élève à 210.000 toutes spécialités confondues. Cette variable fournit une

appréciation sur l'importance du potentiel d'encadrement national essayant actuellement à travers tout le tissu socio-économique national. De ce fait il exprime des besoins d'information dans le cadre de son procès de travail.

D'ailleurs, l'importance d'une telle variable s'apprécie à un autre niveau relativement désagrégé que constitue les cadres dans certains secteurs d'activité.

- En médecine par exemple, il existe 25.000 médecins, 7.500 dentistes et 3.000 pharmaciens.

- Dans l'enseignement supérieur, il existe 14.496 enseignants tous grades confondus.

- Quant au secteur agricole, il existe 7.000 cadres se répartissant entre chercheurs, enseignants et ingénieurs et 1.500 techniciens.

En se contentant de ces quelques variables, la conséquence à déduire ne peut être que l'urgente nécessité d'une prise en charge du secteur de l'information-documentaire.

2.2) Les acquis réalisés.

Plus de deux mille structures d'information, de bibliothèques, de documentation et d'archives existent au niveau de tous les secteurs d'activité du pays. Dont plus de dix centres nationaux de documentation, une bibliothèque nationale, un Centre national et des centres régionaux d'archives.

Quant aux principaux producteurs d'information (tous statuts confondus) leur estimation s'élève à plus de 500 organismes dont les éditeurs conventionnels et non conventionnels tels les centres de recherche.

Quant aux professionnels de l'information (de niveau Licence) bien que leur nombre est insuffisant par rapport aux besoins potentiels, des centaines de diplômés ont été formés jusqu'à nos jours dans trois instituts de bibliothéconomie au Centre, à l'Est et à l'Ouest. A ceci s'ajoute un potentiel scientifique et technique appréciable dans le domaine dont on cite le

Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique (CERIST).

Par ailleurs, plus de 140 organismes disséminés à travers le territoire national utilisent un seul logiciel de gestion de bases de données documentaires. Ce qui préfigure déjà une compatibilité de facto sur le plan informatique et documentaire, facilitant ainsi le plan informatique et documentaire, facilitant ainsi la concrétisation d'un système national d'information.

Tous ces acquis, cités à titre indicatif, représentent en eux même un poids considérable tant par le stock d'information détenu, le nombre de personnes qui y travaillent et le capital fixe créé.

Cependant, le mode de fonctionnement de ces acquis semble se faire sans logique globale, ce qui réduit les effets d'entraînement et d'économie d'échelle attendus d'une telle logique. Ce mode risque même de compromettre à terme ces acquis du fait de leur désarticulation par rapport aux objectifs auxquels ils sont censés répondre.

3) LES DYSFONCTIONNEMENTS FONDAMENTAUX.

Ces dysfonctionnements sont de plusieurs sortes et se résument ainsi :

- Une inconscience quant à l'importance du secteur informationnel dans le développement. D'où la lenteur de l'action de coordination et d'encouragement de cette coordination dans l'organisation des ressources informationnelles au niveau national.

Une absence de coordination et de coopération des unités documentaires, inhibant ainsi la réalisation des économies d'échelle et favorisant les processus d'échange informels d'information.

- un malentendu et une incompréhension quant à la nécessité d'un organe de coordination et de suivi de la politique nationale d'information. D'où la possibilité de résistances et d'inerties limitant les effets attendus d'une telle politique.

- Une floraison de politiques sectorielles amenant une «balkanisation» préjudiciable aux effets d'entraînement intersectoriels et un gaspillage des efforts et des ressources.

- Une désarticulation entre la politique nationale d'information, la politique nationale informatique et celles des télécommunications.

- Une absence ou pauvreté du cadre législatif et des procédures administratives pour rendre efficaces (es) les services (sources) d'information existants.

- Une concentration déséquilibrée des unités documentaires : Nord du pays par rapport au Sud et Centre par rapport à l'Est et à l'Ouest.

- Une inadéquation des méthodes et des modèles de fonctionnement en vigueur dans les différentes bibliothèques et unités documentaires, amenant une insatisfaction des besoins des utilisateurs.

- Une sous-valorisation des professionnels du domaine.

- Une dépendance vis-à-vis des agences et des systèmes d'information (scientifique, technique, économique) étrangers, notamment français.

- Une utilisation inefficace et désordonnée des relations de coopération multiformes avec l'étranger. Amenant une perte d'opportunités substantielles dans un cas ou l'inhibition des effets attendus dans l'autre cas.

Ce sont là quelques dysfonctionnements constatés et qu'il y'a tout lieu d'y remédier méthodiquement et résolument.

4) LES DEFIS.

En fait, plusieurs défis sont à relever en ce domaine et dont on peut citer à titre indicatif.

- Une croissance exponentielle de l'information étrangère corrélée à une augmentation des prix. D'où la double difficulté des unités documentaires nationales.

- Technique : pour la maîtrise de ces flux et satisfaire les utilisateurs.

- Financière : vu la faiblesse des ressources en général et celle en devises étrangères en particulier.

- Une croissance quantitative et qualitative des utilisateurs entraînant de nouveaux besoins en information.

- Obstacle à l'accès à l'information dû, d'une part à l'importance que prend la langue anglaise et d'autre part à l'arabisation des générations d'utilisateurs futures.

- Problématique d'application et de maîtrise des nouvelles technologies de l'information.

C'est au regard des quatre paramètres ci-dessus que les participants au séminaire recommandent entre autres.

1) L'urgence nécessité de concevoir et de mettre en place une politique nationale d'information.

2) La désignation d'une instance intersectorielle pour veiller à son application et son évaluation.

3) La systématisation de la donnée informationnelle dans les programmes de développement.

4) L'apport d'ajustement adéquats aux dysfonctionnements critiques actuels (telles d'absence d'une loi sur le dépôt légal) en attendant la création d'une telle politique et d'une telle instance.

5) La consolidation des acquis actuels tels les catalogues collectifs nationaux.

6) La mise en place d'un observatoire du système national d'information.

7) L'encouragement de la recherche en science de l'information.